



Refus de vente avec paiement par chèque

Par **evesilvia**, le **29/10/2009 à 20:12**

Bonjour,rnrnCe soir, en allant dans le tabac à côté de chez moi, j'ai souhaité acheter deux cartouches de cigarettes par chèque.rnrnLa commerçante m'a dit qu'elle souhaité avoir une pièce d'identité que je lui ait donné (CNI). Et là elle me dit que la signature n'est pas la même sur la carte d'identité que sur mon chèque (en effet, quand j'ai signé ma carte d'identité j'avais 14 ans!) Donc, je lui ait dit que l'on avait plus la même signature à 14 ans qu'à 23 ans !! Du coup, elle m'a dit qu'elle souhaiterait avoir une autre pièce d'identité... rnJe lui ait donc passé mon permis de conduire et là elle m'a dit "oui mais j'ai un doute, je ne peux pas vous vendre les cartouches". Je lui ait demandé pourquoi et elle m'a dit qu'elle avait un doute, (pas d'autres explications)...rnJ'ai alors pensé qu'elle croyais que je n'avais pas la solvabilité requise !!rnJe suis repartie sans mes cigarettes et j'ai du déchiré mon chèque !!!rnPour info, je vais souvent dans ce tabac et ils acceptent toujours mes paiements par chèque jusqu'à aujourd'hui ! C'était la première fois que je voyais cette vendeuse donc elle ne me connaissais pas et j'imagine que c'est pour ça qu'elle m'a refusé mon chèque ...rnA-t-elle le droit de faire ça ? Si non, puis-je mener une action contre ce refus ?rn(ça m'a vraiment énervé et je n'ai pas de clopes pour ce soir !!!)rnrnMerci de vos réponses...